



Connaître une ancienne décision d'un juge

Par **melchior92**, le **06/08/2009** à **20:54**

Bonjour,

Au début des années 80, un juge pour enfant au tribunal de Créteil a décidé de me retirer de la garde de mes parents pour me placer dans un foyer.

Or, je voudrais savoir quelle décision ce juge a pris (déchéance partielle ou totale de l'autorité parentale ou encore simplement un retrait de garde).

Puis-je espérer avoir une réponse auprès de ce tribunal ? A qui dois-je m'adresser ?

Merci d'avance pour vos réponses.